

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 443

**Artikel:** Un vote, une étape  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027016>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 443 2 mars 1978  
Quinzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Pierre Gilland

**443**

# Domaine public

## Un vote, une étape

*Peut-on imaginer, après ce dernier week-end de votations fédérales, que nous en resterons là ? Peut-on imaginer que le « oui » au « nouvel » article conjoncturel et le « non » à l'initiative pour la démocratisation dans la construction des routes nationales, suffiront à fonder une réelle politique à moyen et à long terme dans ces domaines controversés, quel qu'ait été le soulagement du Conseil fédéral à l'annonce du verdict populaire ? Peut-on imaginer que notre politique sociale ait été remise sur des rails acceptables après les votes sur l'âge de la retraite et sur la neuvième révision de l'AVS ? La réponse est « non », à l'évidence.*

*On dira bien sûr que tel n'était pas le but de la quadruple consultation de la semaine dernière, que les questions posées étaient somme toute limitées... Certes, mais l'échec de Franz Weber ne manquera pas d'être interprété par les partisans de la priorité automobile comme un blanc-seing populaire à la poursuite accélérée du programme de construction des routes nationales : et c'est toute la politique des transports qui s'en trouvera orientée. De même peut-on imaginer que notre système tout entier de sécurité sociale sera conforté par le résultat des votes sur l'AVS. Dans l'un et l'autre cas, cette extrapolation, cette confusion entre la partie et le tout, paraît non seulement injustifiable, mais surtout nuisible.*

*Revenons à l'AVS et à l'organisation de notre politique sociale !*

*Neuvième révision : là, l'affrontement politique aigu, les clivages marqués dans l'opinion ont favorisé la répétition sans fin de slogans masquant le débat de fond (cf. DP 440 : « Politique sociale : dépenses ou investissements ? »).*

*Age de la retraite : les propositions des POCH/PSA ont permis l'éclosion d'un large accord sur l'échiquier politique à propos des propositions de Gabrielle Nanchen pour une retraite « à la carte » ; un accord un peu gratuit si l'on sait que le postulat en question date déjà de 1972 et qu'il est en*

*suspens depuis lors (M. Hürlimann aurait promis de l'étudier pour la dixième révision !)... La socialiste valaisanne trouvera-t-elle les mêmes appuis lorsqu'il faudra passer aux actes, élaborer un modèle d'application dont elle a donné les grandes lignes (pour les invalides, pour les travailleurs astreints à des travaux pénibles, possibilité de toucher des rentes AVS normales dès 60 ans — pour les autres assurés, possibilité de prendre leur retraite dès 60 ans, mais avec des rentes réduites — possibilité pour tous les assurés de combiner gracieusement leur emploi à temps partiel et la retraite à temps partiel) ? On peut sérieusement en douter. Bref, pour une raison ou pour une autre, non seulement les questions importantes ont pu être esquives, mais surtout les données du problème sont restées floues, les équivoques n'ont pas été levées. Voyez l'équivoque démographique en premier lieu ! La prise de conscience de l'importance des facteurs démographiques, qui date depuis peu hors des cercles de spécialistes, est allée de pair avec la « découverte » du poids croissant, dans l'AVS, des personnes âgées sur le système. Nul doute que cette certitude diffuse ait joué un grand rôle sur l'issue du vote (les opposants à la neuvième révision ont même joué sur cette espèce de peur face à des charges supplémentaires).*

*Le poids des personnes âgées ? Qu'en est-il en réalité ? L'examen des courbes de la population suisse 1900 à 2000 (voir tableau en page suivante) donne une tout autre idée de la situation : le nombre des personnes âgées est en effet en constante augmentation, mais jusqu'en l'an 2000 la proportion d'actifs (cotisants) par rapport à la population totale croît ; et le nombre des « inactifs » (jeunes et vieux), de ceux que l'on nomme les « dépendants », a tendance, au total, à diminuer... Que reste-t-il, face à ces constatations, de cette crainte pour l'équilibre du ménage social ?*

*En fait, pour en rester aux mêmes chiffres, lever les équivoques c'est mettre par exemple l'accent sur un déséquilibre qui saute aux yeux : notre sys-*

● SUITE ET FIN AU VERSO

# Un vote, une étape

tème actuel de sécurité sociale charge les « actifs » du poids des prestations concernant les personnes âgées, mais il met aussi, pour l'essentiel, au compte des parents, les charges pour les jeunes... On voit quel est le cumul organisé pour les générations qui élèvent des enfants ! Et dire que d'aucuns réclament un réveil de la natalité pour financer l'avenir de l'AVS !

On peut légitimement soutenir que cette polarisation excessive de l'attention sur les personnes âgées et les « charges » inhérentes à leur entretien nous condamne à perpétuer une politique sociale en quelque sorte atrophiée — avec toutes les conséquences que l'on commence à percevoir nettement pour les catégories de personnes laissées dans l'ombre, les femmes, par exemple, et spécialement les

## Structure de la population suisse 1900-1970-2000

Classe d'âge	1900	1970	1975	2000
0-19	41 <sup>1</sup>	31	29	23
20-59	50	53	53	55
60-+	9	16	18	22
Ensemble	100	100	100	100
Inactifs jeunes <sup>2</sup>	41 <sup>1</sup>	31	29	23
Inactifs vieux	9	16	18	22
Total des «dépendants»	50	47	47	45
<b>Pour 100 actifs potentiels...</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Inactifs jeunes	82 <sup>3</sup>	58	54	42
Inactifs vieux	18	30	34	40
<b>...total des inactifs</b>	<b>100</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>82</b>

<sup>1</sup> Chiffres de cette partie du tableau en %.

<sup>2</sup> Précisions sur le vocabulaire utilisé : nous nommerons « potentiellement actifs », la classe d'âge de 20 à 59 ans (parmi lesquels environ 70 % travaillent), « jeunes inactifs » les moins de 20 ans, et « vieux inactifs » les plus de 60 ans, l'approximation de ces classes d'âge se compensant en définitive.

<sup>3</sup> On quitte les % dans cette dernière partie du tableau.

mères d'enfants en bas âge (assurance-maternité). Recentrer notre politique sociale, dans cette optique, c'est d'abord dépasser les idées reçues sur le rôle de l'Etat-providence, confiné dans des mesures compensatrices et réparatrices de protection sociale. C'est élaborer ensuite une politique de société, une politique « sociétale » comme on a pu l'appeler, qui n'est plus une simple dépendance des possibilités économiques du moment, mais qui propose un cadre où seront promues des valeurs « nouvelles », qualitatives, de prévention et de prévoyance, adaptées à une société post-industrielle où l'épanouissement personnel et collectif, l'autonomie devraient prendre la première place.

Utopie, dira-t-on ! Mais comment sortir de ces récitations usées des slogans de notre politique sociale autrement qu'en trouvant un second souffle ? Il faut admettre une bonne fois que certains schémas sont inutilisables ! Dans notre système économique, par exemple (si l'on veut parler « qualité » de la vie), la croissance économique est aujourd'hui parfaitement compatible avec une dégradation (organisée : des machines pour éliminer des postes de travail, etc.) des conditions de l'emploi. Davantage même, il se pourrait que la situation économique nous permette de financer une politique sociétale, à condition de le vouloir. Considérez quels sont actuellement les investissements consentis pour faire « tourner la machine » : d'abord, les investissements démographiques, qui visent à satisfaire des besoins résultant de l'augmentation du nombre d'habitants; puis des investissements de renouvellement, destinés à permettre le remplacement d'équipements usés; et enfin des investissements — pas seulement monétaires ! — de progrès qualitatifs. Il est urgent de mettre en place le cadre social qui permettra d'utiliser les ressources dégagées par la progressive extinction des « investissements démographiques » à une plus grande accélération des investissements qualitatifs. Et admettons, après l'expérience des ron-ron de cette dernière campagne de votations, qu'il ne suffira plus de poursuivre sur la lancée de notre système : après la 9<sup>e</sup> révision, la 10<sup>e</sup>, etc.

## POINT DE VUE

### Ecrivez à Furgler !

Tout pouvoir — par définition — tend à limiter tout pouvoir qui pourrait le limiter. Tout pouvoir cherche naturellement sa perpétuation et son extension, de la même façon qu'un gaz tend à occuper tout l'espace disponible.

C'est de la physique élémentaire.

Qu'il s'agisse d'un dictateur, d'un concierge, d'une administration, d'un coq dans un poulailler, d'un sous-chef de rayon, d'une corporation professionnelle, d'un poisson alpha, tout ce qui dispose peu ou prou d'un quelconque pouvoir se préoccupe d'abord de le conserver par n'importe quel moyen, les seules limites étant d'ordre physique, dans le temps et l'espace.

Un équilibre n'est jamais qu'un équilibre entre deux ou plusieurs forces. Et je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour l'univers physique ne le serait pas aussi pour les affaires humaines. C'est triste, mais c'est comme ça.

L'équilibre, c'est l'équilibre de la terreur. Tous les extra-terrestres qui nous ont observés en sont définitivement convaincus. C'est pourquoi ils ne débarquent jamais sur Terre. Ils ont bien trop peur de se mêler à une bande de cinglés dans notre genre. Ils restent prudemment à l'extérieur de l'orbite de Pluton, consternés mais dignes.

(C'était notre rubrique : « Vous prendrez bien encore un peu de théorie ? Avec du sucre ? »)

Ah ! mais l'amour, me direz-vous !

Je suis pour. Je trouve cela vraiment très bien. Je le recommande vivement à tous ceux que cela intéresse.

Mais c'est l'affaire d'individus. Pas de foules.

Par exemple, le Conseil fédéral ne peut pas aimer les Suisses. Tenez, moi, par exemple, est-ce que le Conseil fédéral me connaît ? Est-ce qu'il m'aime ? Pas du tout. Il se fout de moi comme un poisson d'une pomme. (Je le lui rends bien d'ailleurs. Il pourrait disparaître dans un cyclone que je n'en serais pas pour autant dérangé dans la dégustation de mes tartines matinales.)